REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE LA BUISSIERE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buissière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

14

Nombre de conseillers présents :

10

Nombre de conseillers votants :

13

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2022

PRESENTS: DUPON Agnès, LANOY Philippe, JUSTE Alain, GROSSI Rose-Marie, BOUILLOT Pierre, PATUREL Martine, TILLIER Nathalie, DEMAY Philippe, GIRE Sylvain, HAUTOT Béatrice.

ABSENTS:/

EXCUSES: MOSCA Sébastien, BOLZE Benoît, TILLIER Rémy, CHARPIOT

Géraldine.

POUVOIR(S):

Pouvoir donné par BOLZE Benoît à GIRE Sylvain

Pouvoir donné par TILLIER Rémy à TILLIER Nathalie

Pouvoir donné par CHARPIOT Géraldine à JUSTE Alain

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : GIRE Sylvain.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2021

AGENDA/DIVERS

- -11 janvier rencontre avec Henri Baile président de la communauté de communes Echanges constructifs bien que sans subvention accordée pour le projet de l'aménagement de la place du village de la part du Grésivaudan; en revanche une aide de la communauté de communes sera apportée via une assistance pour l'ingénierie des opérations à venir comme la construction de la salle communale et de l'école
- M. Escaron, Président du Parc de Chartreuse viendra le 11 février réaliser une présentation au conseil de la nouvelle Charte pour laquelle nous aurons à délibérer d'ici quelques mois.
- 27 mars Foire des Bourgeons avec vide grenier en cours d'organisation lancement des inscriptions sur le site de la commune et les différents supports.
- 8 mars pour la journée des femmes organisation avec Barraux d'une soirée vidéo sur le thème des femmes agricultrices au Fort
- Carnaval : date à définir avec le directeur de l'école pour un gouter après le carnaval organisé par l'école de la buissiere.
- le prochain Buisseran sortira après la fête des bourgeons début avril

<u>Elections 2022</u>: Nous avons figé le planning de participation des conseillers pour les élections pour les prochaines présidentielles et législatives. Nous allons, dans les prochains jours, solliciter les habitants de la commune pour compléter l'équipe.

<u>L'association de Judo du Touvet</u> a sollicité auprès de l'ensemble des communes (ainsi qu'à des donateurs privés) une aide d'urgence exceptionnelle, compte tenu de sa situation très difficile suite au Covid. Nous avons accepté de les aider pour leur permettre de continuer leur activité, sachant que 9% de leurs adhérents sont buisserans.

TRAVAUX:

<u>Chantier Nord</u> : reste la prestation de la peinture dès que la météo le permettra et les potelets en commande.

<u>Chantier Sud</u> : demande a été faite à la Colas pour intervenir sur la flaque le long du haricot central.

Entrée Gare : en cours de négociation avec le notaire du propriétaire qui doit céder 100m² de terrain pour nous permettre de réaliser le chemin piétonnier.

<u>Entrée le Boissieu</u>: Nous avons sollicité la communauté de communes pour une réunion avec les habitants du Boissieu afin de présenter les travaux pour l'assainissement et les réparations sur le réseau d'eau ainsi que la coordination avec les travaux de sécurisation que nous nous sommes engagés à faire dans le cadre des entrées de village.

D'autre part, nous avons aussi sollicité TE38 afin d'obtenir un chiffrage pour l'enfouissement des réseaux secs (électricité prise en charge partiellement mais télécom /fibre à la charge de la commune).

Nous attendons cette réponse au mois de février afin de déterminer les phasages des travaux et leur organisation; une demande doit aussi être faite par la communauté de communes auprès de propriétaires pour le passage de l'assainissement. Dès que nous aurons ces réponses, nous organiserons la réunion avec les habitants, la communauté de commune, la mairie avec le maitre d'œuvre qui est commun.

TE38 Tranche 2 (rénovation de l'éclairage public)

Nous votons le lancement de la tranche 2 malgré certaines remarques que nous avions faites quant à la réalisation de la première tranche de travaux incomplète...mais le responsable de TE 38 Franck LASSALLE nous a donné toutes garanties quant à la bonne finalisation de la première tranche qui sera faite en même temps que les travaux de la seconde.

<u>Appartement Cure</u> : les travaux de réhabilitation sont terminés par les entreprises et l'employé communal.

Il nous rets e à faire réaliser les diagnostics légaux avant de remettre l'appartement en location.

Pont du Rif mort à la Ville :

Alain Juste est en contact avec le département qui doit contrôler l'état du pont et le faire curer si besoin.

<u>Pont du Boissieu</u>: nous partageons le ruisseau avec Barraux et cette partie est abimée suite aux intempéries successives. La Maire a sollicité le maire de Barraux Christophe Engrand. Celui-ci doit contacter le Symbhi en charge de ce secteur pour leur faire constater l'état de l'enrochement.

<u>Chantier des Rubattes</u> : nous avons à nouveau sollicité le département pour les alerter sur le mur qui clôt la propriété des collectifs.

ABS

L'analyse des besoins sociaux pour appréhender les besoins à venir de la commune et les calibrer démarrera début mai ; des sondages seront organisés par l'entreprise en charge et nous vous tiendrons informés des modalités dès que nous en saurons plus.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2022_01_01 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR FINANCER L'OPERATION CENTRE BOURG- POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE- EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS DE SERVICES.

Le principe de mise en œuvre d'un projet de l'opération centre bourg pour l'aménagement du cœur de village a été acté par le conseil municipal le 15 octobre 2021.

Rappel du descriptif des travaux :

Nous souhaitons sécuriser et animer la place principale de la commune ainsi que ses alentours afin de favoriser l'accueil d'animations et d'offrir aux habitants et visiteurs des services publics jusqu'à présent manquants.

La Buissière doit évoluer en fonction de sa nouvelle population (130 habitants supplémentaires sont attendus avant fin 2022 grâce aux constructions en cours) et des besoins des familles.

Notre chance : l'ensemble des bâtiments sont réunis autour de cette place qui est réellement le cœur du village...et qui devient au fil des constructions nouvelles (collectives et individuelles) le « poumon vert » de la commune.

Nous tenons donc à préserver absolument cet espace vert tout en l'aménageant dans le respect de l'environnement et du caractère rural de notre commune, au pied de le Chartreuse.

Notre situation proche du Parc de la Chartreuse fait de la Buissière un lieu de passage vers le massif : l'amélioration des services, de l'accueil et de l'esthétique du village contribue non seulement à une meilleure qualité de vie de nos concitoyens mais au développement touristique de la région.

Calendrier prévisionnel:

- Date prévisionnelle de choix des entreprises : 1ER TRIMESTRE 2022
- Date envisagée de démarrage des travaux : 2EME TRIMESTRE 2022
- Date envisagée d'achèvement des travaux : 3EME TRIMESTRE 2022

Le montant total prévu pour ce projet est estimé à 260 364.69 € HT soit 312 437.62 € TTC.

Postes de dépense (détails à fournir)	Montant HT	Montant TTC
SECURISER ET PIETONISER LA PLACE ET ALENTOURS	11 566.97	13880.36
CREER DES SERVICES PUBLICS DE NECESSITE (toilettes, eau)	25 850.00	31020.00
AMELIORER L'ACCUEIL SUR LES ZONES VEGETALISEES	18 709.39	22451.27

SECURISATION ET AMELIORATION ACCUEIL DEVANT L'ECOLE ET LA MAIRIE	12 568.72	15082.46
INSTALLER LA COMMUNICATION	19 911.90	23894.28
CREER ESPACES JEUX /SPORT/LOISIRS ADOS-	171 757.71	206109.25
ENFANTS /ECOLE		
CREER PLACES STATIONNEMENT		
Total	260 364.69	312437.62

Pour financer ce projet, il est proposé de demander une subvention à la Région, d'un montant de 132 182.35 € représentant 50 % du coût HT du projet.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
REGION	130182.35	08/11/2021 En attente de réponse	50%
Département	65 091.17	20/10/2021 En attente de réponse	25%
Sous-total (total des subventions publiques)	195273.52		75%
Autofinancement	65091.17		25%
TOTAL	260 364.69		100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Sollicite auprès de la Région une subvention de 132 182.35 euros ;
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents au dossier de demande de subvention;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune en 2022.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2022_01_02 TE 38- TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune BUISSIERE (LA) Affaire n° 21-002-062 EP-Rénovation Tr2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 48 960 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 29 784 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 224 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 20 400 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil municipal ayant entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 48 960 €
Financements externes : 29 784 €
Participation prévisionnelle : 21 624 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

- 2 PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1 224 €
- 3 PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant de : 20 400 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2022_01_03 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE TOUVET JUDO »

Vu la demande de subvention établie par le Président de l'association « le Touvet Judo » en date du 7 janvier 2022 ;

Le Conseil municipal, après délibération :

 Décide de verser une subvention de 500 euros à l'association « LE TOUVET JUDO » dont le siège social se situe à Le Touvet (38660) Complexe sportif du Bresson et l'identifiant SIRET est le 398 541 151 00013.

Adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS ART 2122-22 DU CGCT

Décision 2021-07 - Prestataire Bet'Clean – entretien des bâtiments communaux La Maire de la Commune de la Buissière

Décision 2022-01 - Prestataire Ilona Genty-Mezei — appui à la gestion administrative et financière

Séance levée à 20h00.